Procès-verbal de la première session ordinaire au titre de l'année 2021 de la commune rurale de Bengou

L'an deux mille vingt un les 13,14,15 et 16 Juillet s'est tenue la première session ordinaire du conseil municipal de la commune rurale de Bengou convoquée le 30 juin /2021 dans la salle de réunion sous la présidence de Mme, Saley Lantana Mahamadou Maire présidente du conseil municipal à l'effet de statuer sur les points inscrit à l'ordre du jour.

- 1- Adoption du P.V de la dernière session
- 2- Relecture du budget 2021
- 3- Adoption du règlement intérieur
- 4- Création des commissions spécialisées
- 5- Restitution des missions
- 6- Divers:
- Information sur l'organisation sur la vente des céréales à prix modère et sur les collecteurs, comité de gestion locale des rôniers.
- Présentation et lecture du PIA

Après vérification du quorum par le rapporteur il est constaté la présence du huit (8) conseillers sur les 11 conseillers élus.

- 1- Harouna Yahaya
- 2- Djamila Mamane
- 3- Mme Saley Lantana Mahamadou
- 4- Mahamadou Adamou
- 5- Bio Seydou
- 6- Adamou Moussa
- 7- Mairiga Namata
- 8- Tanimoune Adamou

Conseillers absents

- 1- Hadiza Abdou Toro
- 2- Halidou Assoumane
- 3- Seydou Amadou

En outre on note la présence du conseille de droit : Issoufou Dobi chef terroir

- Le Secrétaire Général de la commune
- > Le Receveur municipal de la commune
- La Secrétaire municipale

D'entrée de jeu, une Fatiha a été dite pour implorer le tout puissant Allah le miséricordieux, l'omnipotent, pour qu'il descende sa clémence et sa miséricorde au Niger. L'ordre du jour étant adopté

Mme Saley Lantana Mahamadou, la Présidente du conseil municipal dans son mot introductif salué et remercié de vive voix les participants à cette première session. La Présidente du conseil a clairement expliqué l'importance de cette session car elle est notre perrière rencontre à l'issu de laquelle nous devons consolider nos relations.

I- Examen et adoption du P.V de la dernière session 2020 Après lecture du PV de la session du 15,16,17 et 18 Novembre 2021 par le rapporteur de séance. Le PV est adopté par huit (8) conseillers présents. II-Relecture du budget 2021

De l'exposé du Receiver municipal et de la Sécretaire municipale de budget 2021 a été parcouru par section

Chapitre par chapitre et article par article

Après le débat fort enrichissant le conseil minicipal a apprecé et apprit act du budget 2021.

III-adoption du reglement interieur

Du reglement interieur le SG à passer a la relecture du reglement interieur qui était remi au conseil pour contrôle. Après un débat contradictoire assorti d'un vote ayant donné les resultats suivants huit voix pour 0 abstention 0 voix contre le reglement interieur est adopté.

IV-Création des commissions spécialisées

Trois commissions statutaires sont créées au conseil minicipale

- -La commission affaires financiaires et économique
- -Commission affaires générales institutionnelles sociales, culturelles
- -Commission développement rural, environnement et fonciéres

V-Restitution des missions

Un compte rendu de la Mairesse sur sa mission à Gaya dans le cadre d'instalation d'Assurance Maladie Départementale (AMD).

Le but de la creation de cette Assurance Maladie est de reduire le cout financier d'intervantion au niveau des CSI, HD et CS.

Un engagement des communes du département de GAYA sur l'intercommunalité : adhesion des mairies est sollicitée .

Accés pour tous à des soins de qualité, sans barrières financières. Equité l'accés au soins avec la prise en charge des indigents

 Disponibilité des medicaments, du matériel, agents motivés et acceuillant Voilà l'objectif de la creation de cette Assurance Maladie Départementale de Gaya a-t-elle conclue.

VI- Divers

- De la creation du comité de vente et de la vente des céréales prix moderé la Mairesse s'escuse au près du conseil de proceder sans tenir à informer le conseil municipal.
- 2. Le PIA : le SG de la commune a donné un éclaircissement sur les différentes activités prevues au titre de l'année 2021 et un document sera remi à chaque conseil .
- 3. Pour la gestion des roniers un nouveau comité de gestion sera bientôt mis en place car l'ancien est à la fin du mandat.
- 4. En ce qui conserne le remplacement des perceptaires routiers, la Mairesse a pris acte de revoir la situation et proceder à l'election du nouveau comité

L' ordre du jour étant épuisé, la presidante de séance, tout en souhaitant un bon retoure dans leurs foyers respectifs, a levé la séance. Le rapporteur

La présidente du conseil Municipal

Mr IDRISSA DAOUDA

Mme SALEY LANTANA MAHAMADOU

Procès-verbal de la concertation multi-acteurs CCC de Bengou

L'an deux mil vingt-un et le vendredi 15 octobre s'est tenue dans la salle de réunion de la mairie de Bengou, la réunion du cadre de concertation pour apprécier le niveau d'implication des OSC, des jeunes des femmes ainsi que celles des autres acteurs dans la gestion transparente de la commune.

Etaient présents:

- Mme Saley Lantana Mahamadou Maire de la commune, présidente de séance
- Maman Adamou conseiller municipal
- Harouna Yahaya conseiller municipal
- Djamila Mamane conseiller municipale
- Mairiga Namata conseiller municipal
- Tanimou Adamou conseiller municipal
- Idrissa Daouda Toro secrétaire Général, rapporteur de séance
- Souley Oumarou Agent élevage Bengou
- Zakou Hima Agent agriculture Bengou
- Issoufou Dobi chef traditionnel
- Liman Adamou lieder religieux
- Abdou Worgo Santé
- Maman Moussa Education
- Les représentants des OSC, des jeunes et des femmes

Notons que les travaux de cette assemblée communale seraient déroulés avec l'accompagnement de Mr Idrissa Ganda Idé Relais Local PAC/2

Après les cérémonies d'usage (Fatiha, présentation des participants) la présidente de séance Mme Lanatana a pris la parole en vue de remercier l'ensemble des participants ayant répondu massivement à cette assemblée communale dont l'objet principal est la participation citoyenne dans la gestion des affaires courantes c'est pourquoi elle a demandé aux participants de suivre avec une veille attendue les tenants et aboutissants de cette concertions communale.

Par la suite, ce fut le tour du Relais Local PAC/S, Mr Idrissa Ganda de prendre la parole pour expliquer l'objectifs et les résultats attendues à travers la rencontre du *CCC*.

CCC vise essentiellement à promouvoir la participation citoyenne dans toutes les affaires communales.

Il s'agit d'amener les membres du cadre de :

- Créer un esprit de confiance et de partage
- Privilégier la synergie et l'harmonie dans les actions
- Faire émerger un sentiment d'appartenance au territoire communal

Sur se point du rappel de la mission du cadre de concertation, les résultats attendus sont :

- Redynamisation du cadre de la concertation citoyenne
- La synergie d'actions est privilégiée dans la commune
- L'émergence d'un sentiment d'appartenances au territoire communal est perceptible

Le divorce un point très critiqué par les jeunes

Bien qu'il existe des divorces partout, le cadre de la commune de Bengou est très critique celons les participants.

Les points responsables de ce fléau sont :

- Mariage précoce
- La pauvreté des jeunes sont incapables de ce tenir
- Le manque de travail des jeunes
- Exode rurale des jeunes filles encouragé par leurs mères

Après un débat contradictoire entre les hommes et les femmes des propositions de solution ont été dégagées :

- Il faut que les hommes prennent leur responsabilité dans le foyer,
- Il faut une bonne éducation, faire émerger un sentiment d'appartenance au territoire communal,
- Il faut renforcer le prêche surtout sur le mariage précoce
- Il faut créer des emplois au jeunes CFM et CCAEJ par exemple :
 - L'appui des collectivités territoriales est à solliciter
 - L'appui de PTF est à encourager
 - La sensibilisation renforcée à tout niveau

La réunion a également parlée de recensement.

La réunion sollicite la participation citoyenne pour la réalisation du recensement administratif de la population.

Il y a des jeunes à l'âge de voter qui ne sont pas enregistrés.

Il faut que le citoyenne joue ces très imposable, faire appel au PTF et aux bonne volante.

II - Examen des réalisations au titre du PIA/2021

Axe éducation : il ya eu seulement la construction de 4 classes

Axe agriculture : il ya eu des formations des membres commuté de gestion des DC formation des producteurs sur la technique de production du Maïs

Axe Elevage : compagne de vaccination du cheptel

Axe Environnement : défrichement amélioré, plantation d'arbre

Axe hydraulique: Construction d'un forage station abattoir

Axe Santé: Réhabilitation CSI, construction des latrines scolaire

Axe Infrastructure économique : construction d'un dalot à 3 ouvertures

- Plaidoyers auprès du PTF
- Renforcement des capacités des conseillers
- Formation sur la mobilisation des ressources de la commune
- La mise a niveau des commissions spécialisées.

L'ordre du jour étant épuisé la présidente a levé la séance.

Le Rapporteur

Idrissa Daouda Toro

La Présidente

Mme Lantana Mahamadou

Procès-verbal de la troisième session ordinaire dite session budgétaire au titre de l'année 2021 de la commune rurale de Bengou

des délibérations, la troisième session ordinaire du conseil municipal de la commune L'an deux mille vingt, les 21, 22,23 et 24 Décembre, s'est tenue, dans la salle habituelle présidence de Mme SALEY Lantana MAHAMADOU; Mairesse de la dite commune, rurale de Bengou. Convoquée le 07/12/2021, cette session s'est déroulée, sous effet de statuer sur les points inscrits à son ordre du jour à savoir.

- 1. Adoption du Procès-verbal de la session précédente ;
- 2. Examen et adoption du bilan d'exécution à mi-parcours du budget 2021
 - Examen et adoption du projet de budget 2022
- Examen et adoption du Plan d'Investissement Annuel (PIA) 2022
 - Divers

Après l'installation des participants, le Secrétaire Général de la Mairie, rapporteur de ladite session, a procédé à la vérification et au contrôle du quorum par appel nominatif des nembres du conseil. Il en résulte

La présence effective des Onze (11) conseillers élus comme le montre le tableau ci-

0°N	Prénoms et noms	Fonction au sein du conseil	Contact
	Mme SALEY Lantana Mahamadou	Maire	92 50 55 96
7	Bio Seydou	Adjoint au Maire	96 19 00 27
3	Adamou Moussa	Consieller élu	90 68 91 36
4	Mairiga Namata	Consiellère élue	92 86 41 69
2	Harouna Yahaya	Consieller élu	90 35 21 67
9	Tanimoun Adamou	Consieller élu	91 61 09 89
7	Mahaman Adamou	Consieller élu	94 94 17 65

En outre, la cérémonie d'ouverture de la session du conseil est couronnée de succès avec la présence du Monsieur le préfet de Gaya accompagné pour la circonstance par les responsables des Forces de Défense et de Sécurité (FDS) de Gaya.

Après les salutations d'usages (Fatiha), la Mairesse a pris la parole pour remercier tout d'abord Monsieur le préfet de Gaya et les responsables des FDS d'avoir honorer de leur présence à la cérémonie d'ouverture de cette session du conseil Municipal.

Elle a, par la suite, remercié et salué les conseillers élus d'avoir tous répondu à la convocation de la présente session. Ce qui marque, ajoute-elle, tout l'intérêt qu'ils portent à leur exaltante mission.

Aussi, a-t-elle poursuivi, la Décentralisation, consacrée par toutes les constitutions dont le Niger s'est doté, marque de plus en plus un changement profond et des acquis irréversibles.

En outre, a-t-elle rappelé, dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière et pour l'exercice des compétences que leur confère la loi, la commune dispose d'un budget; c'est-à-dire un instrument par lequel les organes municipaux assurent le fonctionnement de la commune et réalisent les investissements publics au profit des citoyens de la commune.

C'est pourquoi, elle exhorte les conseillers élus à un examen minutieux du projet de Budget soumis à leur examen en vue d'aboutir à un outil cohérent et réaliste, qui prend prend en compte les besoins réels des citoyens et devant permettre d'offrir des services publics nécessaires et de qualité en vue d'améliorer leurs conditions et cadre de vies.

Pour finir ses propos, elle a émis les vœux de voir la quiétude, la concorde, la fraternité et la stabilité, régner tout au long des travaux de cette session. Sur ce, elle déclare ouverte la troisième session ordinaire du Conseil Municipal de la Commune Rurale de Bengou.

Après cette allocution d'ouverture, le préfet de Gaya a également pris la parole pour également féliciter et remercier l'ensemble des conseillers élus et le public d'avoir répondu massivement à cette session du conseil qui, devait -t-il le rappeler, constitue une étape importante dans la vie de la commune.

En poursuivant ses propos, l'intervenant a surtout insisté sur le sens de devoir de chacun des membres du conseil : œuvrer tout le temps et en tout lieu, en synergie et en étroite collaboration au développement socio-économique de la population qui a mis sa confiance en eux. Pour y parvenir, ajoute-t-il, je vous exhorte de cultiver la confiance mutuelle et privilègier la concertation, entre vous et avec les citoyens qui les vous ont élus. Il vous faut donc, a-t-il déclaré, éviter les tiraillements et de vous mettre au travail pour le bonheur de la population.

le préfet, dans son intervention, a également abordé la question sécuritaire pour laquelle il exhorte les participants et, travers eux; toute la population de la Commune à s'impliquer davantage en vue de prévenir toute menace sécuritaire par la dénonciation. Pour réussir cette lutte a-t-il indiqué, j'invite les populations à aider les FDS à dénoncer les malfrats ou toute personne suspecte.

Enfin, l'intervenant a exhorté les organes de la commune à une étroite collaboration avec la chefferie traditionnelle. Car, dit-il, les chefs traditionnels, détenteurs de la tradition et des coutumes, sont des acteurs incontournables de la décentralisation. C'est pourquoi

« la mairesse et les conseillers doivent respects et considérations et une étroite collaboration à ces chefs traditionnels ».

Sur ce, il prie Allah, le tout puissant, le Miséricordieux, de permettre une bonne session et permettre à ce conseil de faire le bon choix pour le bonheur des vaillantes populations de cette commune.

Après l'allocution de Monsieur le Préfet et de retour de la pause, la session a repris ses travaux en pleinnière par l'examen du projet d'ordre du jour de la session.

Ainsi, les conseiller ont décidé de reporter l'examen du plan d'investissement 2022 jusqu'à la prochaine session. Ainsi, au sortir de cet examen, les points d'ordre du jour de présente session sont :

- 1. Adoption du Procès-verbal de la session précédente ;
- 2. Examen et adoption du bilan de l'exécution du budget 2021 ;
- 3. Examen et adoption du projet de budget 2022
- 4. Divers.

1. De l'examen et adoption du Procès-verbal de la deuxième session ordinaire

Après lecture du Procès-verbal de la deuxième session ordinaire ténue lespar le Rapporteur de Séance, une seule observation est à prendre en compte faite par le DDDEC qui a demandé le retrait pur et simple de la délibération instituant la perception d'une taxe sur l'enregistrement des pièces d'état-civil car contraire aux dispositions en la matière. Sur ce, le Procès-Verbal de la deuxième session ordinaire, après amendement est adopté par l'ensemble des conseillers présents.

2. De l'examen du Bilan d'exécution du budget de l'exercice 2021

De l'exposé du receveur municipal et de la secrétaire municipale, le budget de l'exercice 2021, à la daté du 30 novembre 2021 est exécuté de la manière suivante :

au titre du budget ordinaire (Fonctionnement) on note

Les recettes recouvrées sont de l'ordre de 11 766 630, soit un taux de recouvrement de 21,64%. ce montant recouvré se reparti comme suit :

- La fiscalités d'Etat concédée à la commune est de 9 675 000 Francs pour une prévision de 9 000 000 Francs ; soit un taux de 107,50%
- Impôts et taxes propres à la commune : 87 600 Francs pour une prévision de l'ordre 30 923 100 francs. A ce niveau, le receveur a précisé que le montant recouvré au titre de la taxe municipal n'est que d'un montant de 41 100 francs pour une prévision de 28 093 100 Francs ; soit 0,15% en valeur relative.
- Les recettes provenant des impôts indirects, sont d'un montant de 1 419 500 Francs pour une prévision de 3 850 000 Francs
- Les taxes rémunératoires c'est un montant de 208 530 Francs qui a été recouvré, soit 20,85% des prévisions

✓ Les ressources non-fiscal seul un montant de 376 000 Francs est recouvré pour une prévision de 9 600 000 Francs. De ce montant il faut signaler que la dotation des fonds FAD est de l'ordre de 256 000 Francs

Les dépenses du budget Ordinaire ont été réalisées en hauteur 21,75 %. Soit 11 824 396 Francs en valeur absolue. Ces réalisations financières l'on note que

- Les charge de personnel est réalisée à hauteur de 61,68 % pour une valeur de 6303 800 Francs
- les charges de fonctionnement ont été réalisées pour une somme de 1 053 351 Francs.
- Au titre II, ou budget d'investissement, m bilan d'exécution à mi-parcours fait état
- Du recouvrement d'un montant total recouvré de l'ordre de 29 752 018 Francs. Soit un taux de 15,25% de recouvrement des prévisions qui sont de l'ordre de 195 042 703 Francs.
- Ces montants mobilisés proviennent essentiellement des contributions des partenaires pour un montant de 15 715 435 francs ou du versement par l'état d'une contribution financière communément appelée fonds de péréquation d'un montant de 2 036 583
 Francs.
- Au titre des dépenses d'investissement réalisées de 'ordre de 101 905 593 Francs qui constituent pour l'essentiel les montant payés par les PTFS au titre des réalisations qu'ils ont fait dans la commune.

Des débats qui en ont suivi l'exposé de la SM, les constats suivants ont été relevés : Les ressources propres de la commune sont insuffisamment recouvrées. Cela est beaucoup plus ressenti au niveau de la taxe municipale qui n'est recouvré qu'à hauteur de 0,15 %. Ce faible taux reflète encore une fois, toute la complexité de cette taxe quant à son recouvrement. En effet, constituant la part la plus importante du Budget, son faible recouvrement limite toute action de développement ou d'offre de service de proximité et provoquerais, au fil du temps, un sérieux problème de disfonctionnement et de problème de viabilité de l'institution dans son ensemble.

C'est pourquoi, le seul défi que doivent relever tous les acteurs est la mobilisation de cette ressource. En effet, les conseillers doivent avec l'accompagnement de toutes les composantes de la population et tous les acteurs locaux d'ailleurs, œuvrer à amener les citoyens de cette commune à s'acquitter de leurs devoirs civiques par le paiement de cette taxe et tous les autres impôts et taxes les concernant. Car il y va de la viabilité de cette commune.

A l'issue des débats des conseillers, le bilan à mi-parcours du budget Général exercice 2021 est adopté à l'unanimité par l'ensemble des conseillers élus.

3. de l'examen du projet de budgets 2022 de la commune

Le troisième point d'ordre du jour porte sur le projet de Budget exercice 2022. Présenté à l'état par la secrétaire Municipale, le projet de budget Général 2022 de la commune rurale de Bengou est équilibré en recettes et en dépense à la somme de Deux Cent Quatre-vingt-quatre Millions huit Cent Cinquante-cinq Mille Neuf Cent6quatre-vingt- quinze

(284 855 984) francs. Soit une hausse de 14% par rapport au budget de l'exercice précédent. Ce projet de budget est réparti de la manière suivante :

- ✓ Le budget de fonctionnement ou budget ordinaire est équilibré en recettes et en dépenses au 55.073.100 Franc contre soit une hausse de 1, 29 % par rapport à son niveau de l'exercice précédent.
- Le budget d'investissement quant à lui est équilibré en recettes et en dépenses à la somme de 229.782 895 Francs. Ce budget connaît une augmentation de 34 740 192 Francs par rapport à son niveau précédent de 2021.

Après cet exposé, les conseillers élus ont procédé à l'examen du dit budget ; chapitre par chapitre et article par article,

Ainsi, A l'issue de cet exercice, le Budget Général 2022 de la commune Rurale de Bengou après intégration des observations des conseillers élus, est équilibré en recettes et en dépenses à la somme de Trois Cent Trente-deux Millions Deux Cent Neuf Mille Six Cent Soixante Cinq (332 209 665) francs CFA . il est réparti comme suit :

Le titre I ou budget de fonctionnement ou encore budget ordinaire est équilibré en recettes et en dépenses à la somme de 61 374 400 Francs CFA,

Le Titre II ou Budget d'investissement est équilibré à la somme de **270 835 265** Francs CFA. Tout de même ce budget est rejeté par les conseillers élus présents après un vote à main levée qui a donné les résultats suivants : Quatre (04) Voix pour, Sept (7) contre et Zéro (0) abstention.

4. Divers, les points débattus sont les suivants

1.Lès Activités du Centres Communautaires d'Education alternative des Jeunes (CCEAJ):

A ce propos, le Maire Adjoint BIO SEYDOU a expliqué que les CCEAJ sont des écoles de deuxième chance qui récupèrent les enfants non scolarisés et déscolarisés âgés de 9 à 14 ans. Financé par la coopération Suisse à travers l'ONG SUISSE-CONTACT, les CCEAJ, sont installées dans les quatorze (14) salles de classes réparties des établissements scolaires du primaire. Sous la responsabilité des directeurs des écoles concernées ces apprenants des CCEAJ sont encadrés par des enseignants rejetés à cet effet. Après deux ans d'apprentissage, les apprenants sont orientés soit au Collège d'enseignement Général o(CEG)ù dans le Centre de Formation des Métiers (CFM).

2. Des partenaires techniques et financiers intervenant dans la commune :

Cette situation est présentée par le secrétaire Général de la commune qui, dans son intervention a précisé qu'outre l'Etat, plusieurs partenaires accompagnent la commune dans ses efforts de développement économique et sociale. Il s'agit entre autres de :

La coopération Suisse, avec trois programmes (Le PHRASEA, le PACT-2, Le PEAJ) pilotés respectivement par les ONG/ HELVETAS, Laboratoire Citoyennetés-RECIT, et SUISSE-CONTACT;

La coopération Luxembourgeoise pour le développement (Lux-Dev) à travers le Programme NIG.025

la coopération Allemande à travers le programme GIZ

la coopération Belge à travers le PASS/ENABEL et le PRADEL,

l'ONG l'AOPDD qui intervient dans le cadre d'un projet de développement du secteur de l'élevage ;

l'ONG Monde des Enfants dans le cadre d'actions de sensibilisation sur le Gestion du cycle menstruelle en milieu scolaire

3. Situation sécuritaire de la commune rurale

Sur ce point, il s'est agi d'échanger sur l'implication des communautés aux actions de préventions et de gestion du phénomène de l'insécurité ambiante dans la commune. A ce sujet, les conseillers reconnaissent La population peut bel et bien apporter leur contribution aux FDS par la dénonciation de tout risque sécuritaire.

C'est pourquoi, il est impérieux que le maire, de concert avec le chef de village de Bengou doivent se concerter en vue de trouver des voies et moyens pour instituer des comités de vigilance pour la sécurité et la paix dans la commune. Pour beaucoup plus de marge de manœuvre au maire, une délibération sera prise à cet effet.

4. Choix des conseillers dans les différentes structures locales de Gestion.

Il s'agi à ce niveau pour le conseil de réfléchir sur le choix des conseillers devant siéger dans les structures locales de gestion suivantes : la Commission Foncière Communale (COFOCOM), la structure Locale de Gestion de la Roneraie, le comité de gestion de la Radio Communautaire et le comité de Gestion du CFM.

Mais, le conseil a décidé de le reporter cette activité à la prochaine session.

5 compte rendu de l'atelier de préparation de l'Assemblée Générale du Comité Départemental de Santé.

Selon la mairesse, cet atelier a réuni tous les Maires et SG des six communes du département ainsi que les autres acteurs (ATN, Médecin Chef de District; le Directeur Départemental du Développement Communautaire). Organisé par le PASS/ENABEL, cet atelier s'est ténu les 14 et 15 décembre 2021 dans la salle de réunion de Tounouga.

Au cours de cette rencontre il a été recommandé à tous les maires de prendre en charge les frais de services de santé des indigents de leurs communes en hauteur de 2% du

budget de fonctionnement) et contribuer à hauteur de 60 000 Francs par mois pour le paiement de gratification de 23 agents auxiliaires du CHD.

Des débats des conseillers, il ressort que ce point doit faire l'objet d'une délibération

Au terme de ce dernier point d'ordre du jour, les conseillers élus se retrouvés pour délibérer sur les points suivants

- 1.Délibération portant adoption du bilan à mi-parcours du budget 2021
- 2. délibération autorisant la Mairesse à recruter un agent d'état-civil et d'un gardien
- 3. délibération instituant la prise en charge des indigents dans le cadre de l'Assurance Maladie à hauteur de 2% du budget de Fonctionnement de la commune
- 4. Délibération instituant une contribution mensuelle de soixante Mille (60 000) Francs dans le cadre de la gratification des vingt-trois agents-auxiliaires recrutés au centre Hospitalier départemental de Gaya.

L'ordre du jour étant épuisé, la présidente de séance, tout en souhaitant un bon retour à dans leurs foyers respectifs, a levé la séance.

Le Rapporteus

Mr Idrissa DAOUDA

Fait à Bengou, le 27 Décembre 2021

Le Président du conseil Municipal

Mme SALEY Lantana MAHAMADOU



Procès-verbal de la troisième session budgétaire au titre de l'année 2021 de la commune rurale de Bengou

L'an deux mille vingt, les 15, 16, 17 et 18 novembre, s'est tenue la troisième session ordinaire du conseil municipal de la commune rurale de Bengou ;convoquée le dimanche 02/11/2020 dans la salle de réunion sous la présidence de Mr Maman Moussa, Président du dit conseil, à l'effet de statuer sur les points inscrit à l'ordre du jour.

-Adoption du P.V de la session précédente :

- -Examen et adoption du bilan de l'exécution du budget 2020 ;
- Examen et adoption du Plan d'Investissement Annuel 2021 ;
- Examen et adoption de l'avant-projet 2021
- Examen et adoption du plan d'action intégration genre et inclusion 2021

Après vérification du quorum par le rapporteur de la session, il est constaté la présence effective des Onze (11) conseillers élus. Il s'agit de

- 1. Maman Mousa
- 2. Lawali Zakari
- 3. Kandé Souley
- 4. Aissa Garba
- 5. Hadiza Namata
- 6. Bio Seydou
- 7. Ali Abdou Toro
- 8. Amadou Maman
- 9. Ayouba Adamou
- 10. Harouna Yahaya
- 11. Daouda Saley

En outre, l'on note la présence

- > du conseiller de droit en occurrence Monsieur Issoufou Dobi ;
- > du Secrétaire Général de la commune, rapporteur de la dite session
- du Receveur municipal de la commune
- de la Secrétaire municipale de la commune

D'entrée de jeu, une Fatiha a été dite pour implorer le tout puissant Allah le miséricordieux, l'omnipotent, pour qu'il descende sa clémence et sa miséricorde au Niger.

Mr Maman Moussa; Président du conseil municipal, dans son mot introductif a salué et remercié de vive voix les participants à cette session.

Le Président du conseil a clairement expliqué l'importance de cette session car elle donne la situation socio-économique de la commune et permettra de se projeter dans l'avenir (2021) en vue d'améliorer l'offre de services public de proximité aux vaillants citoyens de la commune.

Après adoption, les points d'ordre du jour ont été examinés par les participants à la session. Ainsi,

1. De l'examen et adoption du Procès-verbal de la session ordinaire précédente

Après lecture par le Rapporteur de Séance, le Procès-verbal de la deuxième session ordinaire ténue les 27,28,29 et 30 avril 2020 est adopté par l'ensemble des conseillers présents.

2. De l'examen du Bilan d'exécution du budget de l'exercice 2020

De l'exposé du receveur municipal et de la secrétaire municipale, le bilan à Mi-parcours du budget de l'exercice 2020, à la date du 30 novembre 2020, se présente comme suit :

au titre du budget ordinaire (Fonctionnement) on note

Solde trésor au début de l'exercice :	6 935 487 Francs CFA
Montant total des recettes recouvrées:	
Montant total des mandats émis et payés:	53 700 797 Francs CFA
Solde	
Situation Comptable	48
Caisse:	125 000 Francs CFA
Trésor:	

Après les débats forts enrichissants, le bilan d'exécution du Budget communal de 2020 est adopté par 11 voix pour 0 voix contre 0 voix abstention.

3. De l'examen Plan d'investissement Annuel 2021

Le SG de la commune a donné un éclaircissement sur les différentes activités prévues au titre de l'année 2021.

Le plan d'investissement annuel 2021, estimé à un coût global de quatre Cent Neuf Millions Sept cent Soixante Dix Mille (409 770 000) Francs, est adopté après un débat contradictoire assorti d'un vote ayant donné les résultats suivants : 11 voix pour, 0 contre et 0 abstention.

4 Examen et adoption du budget communal ex. 2021

En abordant ce point d'ordre du jour, le Prédisent du conseil a clairement expliqué chapitre par chapitre et article par article le contenu du budget 2021 aux participants.

Ainsi au terme de sa présentation, le budget municipal est équilibré en recettes et en dépenses à la somme de Cent quatre vingt douze millions Sept Cent Quatre Vingt Quatorze Mille Trente Neuf (192 794 039) francs cfa. Ce budget est reparti comme suit :

- budget Ordinaire ou de fonctionnement (Titre I): 50 373 100 Francs CFA
- -budget investissement (Titre II:......142 324 903 Francs CFA
- Budget de l'extrait d'édilité (Titre III) :0 Franc
- Budget des Comptes Hors Budget (Titre IV) :.....96 036 Francs CFA

Pour finir, le président du conseil rappeler le rôle que doivent jouer les élus dans le recouvrement des taxes.

Après un débat houleux, le conseil communal a adopté le budget de l'exercice 2021 par un vote donnant les résultats suivants : 11 voix pour 0 contre et 0 abstention.

5. Du Plan d'action intégration Genre et inclusion

Le Point Focal Genre et inclusion a fait dans un premier temps, le bilan 2021 des activités sensibles au genre et à l'inclusion sociale.

il a par la suite échangé avec les participants sur le concept de l'équité genre pour un développement social durable. C'est dans cet esprit qu'il a exhorté l'intégration des activité sensibles au Genre, Equité et inclusion sociale dans les pla,s, Projets et toutes activités pour améliorer les conditions socio-économiques des hommes et des femmes dans la commune de Bengou. c'est dans ce même ordre d'idées que des actions identifiées pour l'année 2021 sont intégrées dores et déjà dans la programmation des investissements au titre de l'année 2021 (Cf PIA 2021) PIA 2021.

En divers, les membres du conseil ont été informés de la situation sanitaire et sécuritaire de la commune par le président du Conseil et du responsable du CSI;

L'ordre du jour étant épuisé, le président de séance, tout en souhaitant un bon retour dans leurs foyers respectifs, a levé la séance.

1135

Le Rapporteur

Mr Idrissa DAOUDA

Fait à Bengou le 18 Novembre 2020

Le Président du conseil Municipal

Mr Maman MOUSSA